

SESSION ORDINAIRE DU 05 JUIN 2009 à 20 h 30.

**Date de convocation le 28 MAI 09.
Affiché le 15 JUIN 2009.**

L'an deux mil NEUF, le **05 JUIN**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. POUSSARDIN. MENOT. NARDOU. JAMET. GUEDEC. SEMENY.**

ABSENTS : **Patricia REBEYTOL ayant donné pouvoir à Michel DUPUY**

SECRÉTAIRE : **Magali MICHAUD est élue secrétaire.**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 30 Mars 2009. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

ENQUETE PUBLIQUE CHANGEMENT ASSIETTE VC 21 ET VC 8 AU BOIS DE LEYRAUDIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'enquête qu'il a prescrite par arrêté du 08 janvier 2009, sur le projet de changement d'assiette de la voie communale n° 21 et la voie communale n° 8 au lieu-dit « Bois de leyraudie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant qu'aucune observation contraire au projet n'a été présentée au cours de l'enquête, décide le changement d'assiette de la voie communale n° 21 et la voie communale n° 8 au lieu-dit « Bois de leyraudie ».

OPERATION SECURITAIRE BOIS DE LEYRAUDIE

Cette délibération ANNULE et REMPLACE celle en date du 06 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers, de M. PETIT Georges, de M. MERY Marcel et de M. TALLET Max concernant l'aménagement sécuritaire au « Bois de Leyraudie ».

L'aménagement de cette opération nécessite l'acquisition des terrains auprès des propriétaires.

Afin de modifier l'emprise de la voie communale n° 8, M. PETIT propose la vente de sa parcelle numéro C 127 d'une contenance de 6960 m² au prix de 4000 €.

M. MERY donne son accord pour céder du terrain, pour l'euro symbolique, afin de modifier l'emprise de la voie communale n° 21, sur la parcelle numéro C150, partagée par l'emprise de la nouvelle voie.

M. TALLET donne son accord pour modifier l'emprise de la voie communale n° 21 sur sa parcelle C 261 afin d'améliorer l'accès aux habitations qui est très difficile et dangereux, et cela pour l'euro symbolique.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal ayant délibéré,

- Approuve le projet de sécurisation au Bois de Leyraudie avec le déplacement de l'emprise de la voie communale n° 8 et 21,
- Approuve l'acquisition de la parcelle numéro C127 appartenant à M. PETIT Georges, d'une contenance de 6 960 m², située au Bois de Leyraudie, pour le prix de 4 000 € majoré des frais d'acte,
- Autorise et mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les procédures administratives (dont le bornage avec M. VIEILLEFOSSE Géomètre), financières et comptables afférentes à ce projet de sécurisation,
- Autorise et mandate Monsieur le Maire à signer tout acte authentique avec M. PETIT,

- Autorise et mandate Monsieur le Maire à signer tout acte authentique avec M. MERY et M. TALLET, pour l'euro symbolique.
- Dit que cette opération est ouverte au budget primitif 2009.

OPERATION SECURITAIRE BOIS DE LEYRAUDIE / CHOIX DE L'ENTREPRISE

Afin de pouvoir procéder au choix de l'entreprise pouvant effectuer les travaux concernant le projet de sécurisation du Bois de Leyraudie, six entreprises de travaux publics ont été consultées. Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 28 avril 2009, il a été constaté que les six entreprises consultées ont bien répondues à cet appel.

Les offres sont situées entre 31 156 € TTC et 71 442 € TTC.

L'entreprise CHATEAU est la mieux disante. Le Responsable de cette dernière a été reçue par la Commission voirie pour finaliser le projet en terme de délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de nommer l'entreprise Château pour l'exécution des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et comptable y référant.

SIAEPE / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2008

Conformément à l'article 3 du décret n° 95.635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'EXCIDEUIL.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

SMCTOM / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets adopté par le comité syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

ADHESION SPANC / MODIFICATION DELIBERATION

Suite à la délibération du 02 juin 2008 concernant l'adhésion au SPANC, il convient de modifier au niveau des tarifs qui sont TTC et non HT :

« Ce service sera facturé à la collectivité, par le prestataire, au prix de 255 € TTC pour le contrôle d'une nouvelle installation (127,50 € pour le contrôle de conception et 127,50 € pour le contrôle de réalisation et la réception) et 103 € TTC pour le contrôle d'une installation existante ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Dit que le service sera facturé à la collectivité, par le prestataire, au prix de 255 € TTC pour le contrôle d'une nouvelle installation (127,50 € pour le contrôle de conception et 127,50 € pour le contrôle de réalisation et la réception) et 103 € TTC pour le contrôle d'une installation existante.

CONVENTION ENTRETIEN APPAREILS LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Suite à l'obligation de la commune d'entretenir les poteaux incendie, Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec SOGEDO.

Ce dernier propose l'entretien des deux poteaux détenus sur la commune pour 62 € HT par poteau et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la convention établie par SOGEDO,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention, et à signer tout acte comptable y référant.

DEMANDE ROUX / ACQUISITION IMMEUBLE LE BOURG

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ROUX René en date du 11 Mai 2009.

Ce dernier se propose d'acquérir le garage appartenant à la commune, cadastré section A numéro 59 situé au Bourg, et se trouvant mitoyen avec son habitation.

De plus, une demande orale d'acquisition supplémentaire a été faite à Madame Yveline LEYMARIE, 1^{ère} adjointe, par Monsieur MAURANCE Jean-Pierre en tant que Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Saint Martial d'Albarède (A.C.C.A.).

Le Conseil Municipal ne s'opposant pas à la vente, une estimation du service des domaines auprès du Centre des Impôts va être demandée afin de pouvoir répondre plus précisément à ces demandes.

DEMANDE AUMONT / ACQUISITION CHEMINS RURAUX

Suite à la demande en date du 31 mars 2009, d'acquisition de chemins ruraux situés dans les Bois de la Reymondie sur la commune de Saint Martial d'albarède, formulée par Monsieur AUMONT René,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Mandate Monsieur le Maire pour faire procéder à une enquête publique (code rural article L 161-10).

Au vue du résultat de cette enquête, le Conseil Municipal se prononcera sur cette cession.

VOTE : 8 POUR 1 CONTRE 2 ABSTENTIONS

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE M. POMPOUGNAC Daniel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande formulée par Monsieur POMPOUGNAC Daniel concernant son raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Un technicien du SPANC étant intervenu sur le terrain, constate qu'un seul assainissement est possible avec une filière compact et avec impérativement un exécutoir.

Suite à cette constatation, Francis CIPIERRE doit prendre contact avec le bureau d'études en charge de l'établissement du schéma d'assainissement et voir ce qui peut être fait dans ce cas.

DGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture de la Dordogne en date du 19 mai 2009 concernant l'attribution de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009 d'un montant de 27 985 € au taux de 20 % appliqué à une dépense subventionnable de 139 925 €.

AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la somme officielle attribuée concernant les amendes de police s'élève à 7 000 €.

DEMANDE DE LOCATION LOGEMENT :

Suite à une demande extérieure lui ayant été faite, Marie-Caroline SEMENY interroge sur la possibilité de location de la maison DAVID.

Les travaux de rénovation n'étant pas terminés à ce jour, aucune location ne peut y être envisagée dans l'immédiat.

De plus, en matière de location, Monsieur le Maire signale, que des devis vont être demandés pour des travaux de rénovation du logement des Fours à Chaux.

TRAVAUX DE VOIRIE

Francis CIPIERRE signale que divers travaux de voirie sont demandés au lieu-dit le Maine, au Combillou et une portion au Javelot, afin de restaurer la chaussée.

TERRAIN MOORS

Magali MICHAUD informe que suite à des inquiétudes certaines du propriétaire du domaine de Tabary, concernant un terrain voisin et afin d'éviter toute dégradation aux alentours un courrier va être fait à Monsieur MOORS, parcelle n° D 666, afin qu'il puisse prendre ses dispositions pour entretenir son terrain laissé en friche et jouxtant les bâtiments de ce dit domaine.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.